

L'an deux-mille-vingt-deux, le 13 octobre à 20 h 30, les membres du conseil municipal de la Commune d'ANTIGNY dûment convoqué, se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales

Date de la convocation du Conseil Municipal : 10 octobre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 12			
Présents : 9			
Votants : 11			
Votes	Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0

Étaient présents : M. Vincent LAUER, M. Christophe LEFOULON, Mme Noémie CHARTRIN, Mme Sylviane TESSIER, M. Vincent CERISIER, M. Thierry SOYER, M. Alexandre CHASSAT, M. Aurélien THABUTEAU, Mme Emmanuelle FAUTREL-BEAUR.

Étaient excusés : Mme Gisèle THEUTTHOUNE, M. Alexandre CHABAUTY.

Étaient absents :

Procurations : Mme Gisèle THEUTTHOUNE donne procuration à M. Christophe LEFOULON ; M. Alexandre CHABAUTY donne procuration à M. Alexandre CHASSAT.

Sylviane TESSIER a été nommée secrétaire de séance.

OBJET : Proposition d'achat d'une parcelle appartenant à Monsieur et Madame DE TOURTOULON

Le Maire explique au Conseil Municipal que la partie enherbée du parking place de la Mairie appartient à Monsieur et Madame DE TOURTOULON et qu'actuellement c'est la commune qui l'entretient.

Il est proposé d'acquérir cette parcelle n° AB 37 pour 50 € maximum qui mesure 104 m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **FAIRE UNE PROPOSITION d'achat** pour 50 € à Monsieur et Madame DE TOURTOULON.

Fait à ANTIGNY, le 13 octobre 2022

Le Maire,
Vincent LAUER



AR Prefecture

Mairie d'ANTIGNY - 42 Place de la Mairie - 86310 ANTIGNY

Téléphone : 05.49.48.04.49 - Fax : 05.49.48.44.82

086-218600062-20221013-13102022_40-DE
Reçu le 04/11/2022

mairie@antigny86.fr